EXONHIT THERAPEUTICS S.A.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2007

BILAN CONSOLIDE
(montants en milliers d'euro)

ACTIF	note	31 décembre 2007	31 décembre 2006	PASSIF	note	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Immobilisations incorporelles, nettes	4	81	577	Capital social		427	382
Immobilisations corporelles, nettes	5	1 929	1 677	Prime d'émission		70 392	58 003
Autres actifs à long terme	6	1 664	1 387	Réserves et résultats consolidés		<53 426>	(46 086)
				Autres		672	899
Total actif à long terme		3 674	3 641	**Capitaux propres**	10	18 066	13 198
				Fonds non remboursables et assimilés		13 522	13 522
				Fonds non remboursables et assimilés	12	13 522	13522
Stocks		63	42	Provision pour risques et charges		157	169
Créances clients et comptes rattachés	7	1 151	1 863	**Total provision pour risques et charges**	9	157	169
Subventions à recevoir		0	16				
Autres créances à court terme	8	1 358	3 050	Dettes de crédit-bail, part à plus d'un an	14	271	0
Valeurs mobilières de placement	9	24 938	18 130	Produits constatés d'avance à long terme	16	359	732
Disponibilités et équivalents de disponibilités	9	6 403	5 842	**Total dettes à long terme**		630	732
				Dettes financières à long terme, part à moins d'un an	11	920	951
				Dettes de crédit-bail, part à moins d'un an	14	105	0
				Fournisseurs et comptes rattachés		1 096	650
				Dettes fiscales et sociales	15	1 566	1 596
				Produits constatés d'avance à court terme	16	1 527	1 766
Total actif à court terme		33 914	28 943	**Total dettes à court terme**		5 214	4 964
TOTAL ACTIF		**37 589**	**32 584**	**TOTAL PASSIF**		**37 589**	**32 584**

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2007

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES
(montants en milliers d'euro sauf nombre d'actions et données par action)

	Exercice clos le 31 décembre 2007 12 mois	Exercice clos le 31 décembre 2006 12 mois
Produits de recherche et développement	5 337	5 630
Subventions de recherche et développement	48	9
Total des produits	5 385	5 639
Dépenses de recherche et développement	(8 609)	(6 784)
Frais marketing et commerciaux	(1 049)	(800)
Frais généraux et administratifs	(3 521)	(3 035)
Total dépenses opérationnelles	(13 179)	(10 619)
Résultat opérationnel	(7 794)	(4 979)
Charges financières	(785)	(87)
Produits financiers	1 264	329
Gain (perte) de change	(700)	(280)
Résultat avant impôts	(8 015)	(5 018)
Produits (charges) d'impôts	675	486
Résultat net	**(7 340)**	**(4 532)**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	25 567 786	23 378 105
Résultat net de base par action	(0,29)	(0,19)
Résultat net par action (dilué)	(0,29)	(0,19)

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2007

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE
(montants en milliers d'euro)

	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(7 340)	(4 532)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements des immobilisations corporelles	466	382
Amortissements des immobilisations incorporelles	70	28
Dotations aux provisions pour risques et charges	(11)	(119)
Intérêts sur emprunt convertible	-	71
Plus-value de cession	(37)	-
Augmentation (diminution) de trésorerie sur :		
Stocks	(27)	(42)
Créances clients	706	(1 392)
Subventions à recevoir	16	112
Crédit d'impôt recherche	1 449	1 603
Autres créances à court terme	(61)	(403)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	463	(98)
Dettes fiscales et sociales	(16)	235
Autres dettes à court terme		-
Produits constatés d'avance à court terme	(240)	1 076
Produits constatés d'avance à long terme	(372)	(860)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**(4 934)**	**(3 940)**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 051)	(757)
Cessions d'immobilisations	174	416
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(877)**	**(340)**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital (nette des frais)	12 977	1 585
Emission d'emprunts		13 522
Remboursement d'emprunt et dettes de crédit-bail	345	(414)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**13 322**	**14 693**
Augmentation (diminution) des disponibilités et valeurs mobilières de placement	7 511	10 413
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(141)	(41)
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture	23 972	13 601
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture	**31 342**	**23 972**

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2007

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Montants en milliers d'euro, sauf nombre d'actions et données par action)

	Capital					
	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Réserves consolidées	Autres	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2004	**19 248 020**	**308**	**46 634**	**(37 309)**	**836**	**10 469**
Augmentation de capital en numéraire	2 725 095	44	7 833			7 877
Frais d'introduction en bourse			(1 030)			(1 030)
Conversion des Ocabsa	1 041 848	17	2 994			3 011
Exercice des options de souscriptions d'actions	24 000	0	0			0
Résultat de la période				(4 242)		(4 242)
Variation des écarts de conversion					242	242
Au 31 décembre 2005	**23 038 963**	**369**	**56 431**	**(41 551)**	**1 078**	**16 327**
Emission de nouveaux BSA			4			4
Exercice de BSA	396 407	6	1 147			1 153
Exercice des options de souscriptions d'actions	445 140	6	732			738
Frais d''opérations financières			(311)			(311)
Résultat de la période				(4 532)		(4 532)
Variation des écarts de conversion					(180)	(180)
Au 31 décembre 2006	**23 880 510**	**382**	**58 002**	**(46 083)**	**898**	**13 198**
Augmentation de capital	800 000	13	6 082			6 095
Emission de nouveaux BSA						-
Exercice de BSA	1 574 989	25	6 499			6 524
Exercice des options de souscriptions d'actions	188 135	3	444			447
Frais d''opérations financières			(632)			(632)
Attribution d'actions gratuites	226 400	4	(4)			-
Résultat de la période				(7 340)		(7 340)
Variation des écarts de conversion					(227)	(227)
Au 31 décembre 2007	**26 670 034**	**426**	**70 392**	**(53 424)**	**671**	**18 066**

1. NATURE DE L'ACTIVITE

ExonHit Therapeutics, S.A. (la « Société ») est une société anonyme de droit français constituée en novembre 1997 qui opère dans la découverte pharmaceutique et diagnostique travaillant en partenariat avec de grands industriels et développant son propre portefeuille de médicaments. La Société a construit son projet sur la découverte de technologies propriétaires permettant d'exploiter un processus biologique complexe et encore peu exploré, l'épissage alternatif de l'ARN, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire des programmes de découverte de nouveaux médicaments, de diagnostics attractifs ainsi que des outils nouveaux pour la recherche fondamentale sur le génome humain. La Société exploite sa propriété intellectuelle au travers d'accords de collaboration de services avec des industriels dans trois grands domaines clés d'application – le médicament, le diagnostic et les outils d'analyse du génome – d'une part, et en poursuivant ses propres projets thérapeutiques et diagnostiques – en particulier dans le domaine des maladies neurodégénératives – d'autre part.

Depuis le 17 novembre 2005, ExonHit Therapeutics SA est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de s'écarter de ces estimations initiales.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et de sa filiale détenue à 100% aux Etats-Unis, ExonHit Therapeutics Inc. Les soldes et opérations réciproques entre sociétés du groupe ont été éliminés.

2.3. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euro de la façon suivante:

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période,

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « Autres » des capitaux propres consolidés.

2.4. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

En ce qui concerne l'augmentation des pertes de change latentes liées à la conversion des créances à long terme entre ExonHit Therapeutics S.A. et sa filiale américaine, elle a été comptabilisée en écart de conversion dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007 pour un montant de K€ 523. Au 31 décembre 2006 il avait été constaté une augmentation de K€ 545, le règlement de ces dettes n'étant pas susceptible de survenir dans un avenir prévisible au 31 décembre 2007.

2.5. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société incluent les produits de recherche et développement, les ventes de SpliceArray et les subventions reçues d'organismes publics.

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires stratégiques pharmaceutiques ou de diagnostics. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable reçu à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge du Groupe, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;

- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux

de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;

- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé.

Les ventes de service SpliceArray sont reconnues lorsque la prestation a été réalisée.

Les paiements reçus avant que les critères de comptabilisation en chiffre d'affaires ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédéfinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

2.6. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisation sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement dans la quatrième année suivant sa constatation. A compter de l'exercice 2004, le crédit d'impôt recherche est fonction, d'une part, de l'accroissement des frais de recherche et développement, et d'autre part, du volume des frais de recherche et développement. Dans le cas d'une diminution des dépenses de recherche et développement, la part négative de crédit d'impôt recherche n'est pas exigible par l'Etat mais s'imputera sur les crédits d'impôts recherche en variation positive ultérieurs. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2007 s'élève à K€ 675 contre K€ 486 au titre de l'exercice 2006.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement entre trois et cinq ans. Les coûts internes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être

faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Les coûts fixes de dessin des puces utilisant la technologie Affymetrix (*Design Fees*), nécessaire pour la fabrication de ces biopuces sont inscrits à l'actif et sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie estimée de ces produits (3 ans).

Lors de l'arrêté des comptes, la Société reconsidère systématiquement la valeur nette comptable de ces immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été constatée aux 31 décembre 2007 et 2006.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	Méthode	**Durée**
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipement de laboratoire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à la Société les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec en contrepartie l'inscription d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée de vie du bien lorsque le contrat est assorti d'une option d'achat ou sur la durée résiduelle du contrat. La dotation aux amortissements correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est enregistrée lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables deviennent, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation. Aucune provision n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2007 et 2006.

2.9. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.10. Disponibilités, équivalents de disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.
Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.11. Provisions pour risques et charges et engagements de retraite

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.
Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour la première fois sur l'exercice 2004 comme un changement de méthode conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf note 24).

2.12. Risque de crédit et risque de concentration

La Société opère dans un segment unique, la recherche génétique en vue de développements commerciaux futurs.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 5.337. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan dans le cadre des accords de Recherche et Développement s'est élevée à K€ 4.672, soit environ 88% du chiffre d'affaires total.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 5.630. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan s'est élevée à K€ 4.227 soit environ 75% du chiffre d'affaires total.

2.13. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de renversement des différences. Les impôts différés actifs nets appréciés par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrabilité est incertaine.

2.14. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

2.15. Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.16. Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec date d'effet au 1er janvier 2003, la Société a conclu un accord de recherche et développement d'une durée de 18 mois avec la société BioMérieux dans le domaine des diagnostics des cancers du sein. Le programme de recherche défini dans cette collaboration consistait en l'identification de clones DATAS sélectionnés pour leurs caractéristiques prédictives de la pathologie. Les travaux de R&D réalisés par ExonHit ont été finalisés au 30 juin 2004. Certaines clauses du contrat ont survécu à sa fin, notamment en ce qui concerne les paiements de jalons de succès. En octobre 2005, la Société a conclu un nouvel accord de recherche et développement d'une durée de six ans avec la société BioMérieux S.A. dans le domaine des diagnostics sanguins et tissulaires des cancers, incluant, outre le cancer du sein, d'autres formes de cancer. En novembre 2005, la société bioMérieux S.A. est devenue actionnaire de la Société à hauteur de 6% de son capital (cf Note 10.1) Les programmes de recherche définis dans cette nouvelle collaboration consistent en l'identification de clones DATAS qui seront sélectionnés pour leurs caractéristiques prédictives des pathologies étudiées. En compensation des efforts de recherche réalisés par la Société, bioMérieux réalise des paiements de recherche et développement par projet diagnostics et le programme porte sur un minimum de cinq projets diagnostics.

En décembre 2007, ExonHit et bioMérieux ont signé un avenant à cet accord. Cet avenant permet à ExonHit de pouvoir exploiter les résultats issus des projets développés en commun afin de servir l'industrie pharmaceutique et d'initier ses propres projets dans le domaine du cancer, projets sur lesquels bioMérieux aura une option pendant une durée limitée. Dans le même temps, les deux projets non initiés deviennent optionnels pour bioMérieux.

Les revenus avaient été initialement comptabilisés dans le cadre d'un accord pluri-projets ("multiple deliverables arrangement") attribuant la même valeur à chacun des projets initiés. La signature de cet avenant rendant les 2 derniers projets optionnels, la politique de reconnaissance des revenus a été modifiée. Ce changement est effectué de manière prospective car il s'agit d'un changement d'estimation. Ainsi, le revenu issu du projet en cours (cancer de la prostate) sera reconnu sur la durée résiduelle des travaux à réaliser par ExonHit pour un montant moindre que les revenus initialement reconnus sur le projet précédent (cancer du colon). Cette reconnaissance des revenus n'a aucun impact sur les paiements reçus.

En décembre 2002, la Société et le groupe pharmaceutique spécialisé Allergan ont signé un accord de collaboration dans les domaines de la douleur, de l'ophtalmologie et des maladies neuro-dégénératives pour une durée initiale de trois ans. Dans le cadre de cette collaboration, la Société utilise sa technologie DATAS pour identifier les ARN alternativement épissés, teste les séries de clones ainsi identifiés avec des acides nucléiques et conduit des analyses bioinformatiques sur les résultats obtenus. Les échantillons utilisés par cette collaboration proviennent des banques des deux parties ainsi que de collaborateurs extérieurs. La Société et Allergan conduisent des travaux de validation de cibles et choisissent ensemble quelles sont les cibles les plus prometteuses à faire progresser vers l'étape suivante de chimie. Chaque partie utilise ses ressources en chimie afin d'identifier les molécules les plus prometteuses sur lesquelles elles pratiquent des tests pré-cliniques. Allergan et la Société ont l'option de développer et co-commercialiser les fruits de ces recherches. Pendant la durée de cet accord, Allergan a réalisé de façon irrévocable des paiements trimestriels afin de financer l'effort de recherche de la Société. Les paiements d'Allergan dans le cadre de ce contrat sont réalisés en dollar US. Les paiements trimestriels de R&D ont été reconnus en chiffre d'affaires de manière linéaire sur le trimestre au cours duquel l'effort de R&D correspondant a été effectué.

L'accord de décembre 2002 a été amendé le 14 mars 2005 par un avenant numéro 1 au contrat initial. Les deux sociétés ont décidé par cet avenant de préciser certaines clauses du contrat initial et de proroger la collaboration jusqu'en décembre 2007. A la signature de cet avenant, Allergan a réalisé un paiement irrévocable de K$ 2.000 qui est reconnu sur la durée résiduelle du contrat.

Cet accord a de nouveau été amendé en date du 30 juin 2006 par un avenant numéro 2 au contrat initial. Les deux sociétés ont décidé par cet avenant d'élargir le champs d'application en incluant toutes les maladies neuro-dégénératives, de le proroger jusqu'en décembre 2009 et d'augmenter les paiements réalisés par Allergan à ExonHit dans le cadre de cet accord. A la signature de cet avenant Allergan a réalisé un paiement irrévocable de K$ 600 qui est reconnu sur la durée résiduelle du contrat.

Ces deux avenants ont été incorporés dans un nouveau contrat signé par les deux parties en décembre 2007, contrat qui en sus, précise certaines clauses. La clause de rupture anticipée du contrat au bénéfice d'Allergan en cas de départ des fondateurs a été amendée afin de permettre la poursuite du contrat via un accord de consultant entre la Société et les fondateurs en cas de départ de ces derniers de la société. Par ailleurs, une option de renouvellement automatique du contrat a été ajoutée qui, si déclenchée par Allergan, entraînera un paiement irrévocable en faveur de la Société. La signature de ce nouveau contrat n'a aucune conséquence sur la reconnaissance des revenus telle que décrite ci-dessus.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

	31 décembre	
(en milliers d'euro)	**2007**	**2006**
Logiciels, licences et brevets……..	752	636
Immobilisations incorporelles en cours……	-	543
Moins amortissements cumulés..……..	(671)	(602)
Immobilisations incorporelles – nettes ……..……...	**81**	**577**

Les charges d'amortissement se sont élevées à respectivement K€ 70 et K€ 29 pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de Recherche et Développement au compte de résultats.

En 2007, les acquisitions correspondent principalement à des logiciels, des licences et au dessin des biopuces produites sur la plate-forme Affymetrix. Aucune cession n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles en cours (K€ 543) au 31 décembre 2006 correspondaient aux frais liés à l'augmentation de capital réalisée en 2007.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissements) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euro) **VALEURS BRUTES :**	**31 décembre 2006**	**Augmentation**	**Diminution**	**Variations de change**	**31 décembre 2007**
Equipements de laboratoire…….	2 861	610	(122)	(65)	3 284
Installations et agencements…….	2 455	129	(2)	(103)	2 479
Matériel de bureau et informatique……..	796	191	(12)	(35)	940
Total valeur brute	**6.113**	**930**	**(137)**	**(202)**	**6.704**
AMORTISSEMENTS :					
Equipements de laboratoire…….	(2.358)	(288)	121	42	(2.483)
Installations et agencements…….	(1.352)	(248)	2	57	(1.540)
Matériel de bureau et informatique……..	(726)	(65)	12	28	(750)
Total amortissements	**(4 436)**	**(601)**	**135**	**127**	**(4 775)**
Total valeur nette	**1.677**	**329**	**(2)**	**(75)**	**1.929**

Pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et 2006, les dotations aux amortissements s'élèvent respectivement à K€ 601 et K€ 704, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de recherche et développement au compte de résultats.

Au 31 décembre 2007, la valeur brute des biens financés par contrats de crédit-bail s'élève à K€ 2.130. Deux matériels sont sortis sur l'exercice 2007. De plus, la société a acquis deux nouveaux biens financés à l'aide de contrat de crédit-bail. Au 31 décembre 2007, les amortissements cumulés correspondants s'élèvent à K€ 1.753.

6. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme correspondent principalement à la créance de crédit d'impôt recherche pour sa part à long terme à hauteur de K€ 1.413 et K€ 1.117 aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement. Le solde du poste correspond essentiellement aux dépôts de garantie et comprend notamment une lettre de crédit donnée par ExonHit Inc en garantie de ses loyers immobiliers à hauteur de K€ 160 au 31 décembre 2007.

7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2007, elles s'élèvent à K€ 1.151, étant constituées principalement de créances vis-à-vis de la société Allergan (K€ 876).

8. AUTRES CREANCES A COURT TERME

Les autres créances à court terme comprennent:

	31 décembre	
(en milliers d'euros)	**2007**	**2006**
Créances de TVA……..	479	334
Crédit d'impôt recherche (part à court terme)…….	378	2.124
Charges constatées d'avance et autres créances à court terme.	501	592
Total autres créances à court terme……..……...	**1.358**	**3.050**

9. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement se détaillent comme suit:

	31 décembre	
(en milliers d'euros)	**2007**	**2006**
Disponibilités……..	6.403	5.842
Valeurs mobilières de placement...……...	24.938	18.130
Disponibilités et valeurs mobilières de placement……..….....	**31.342**	**23.972**

Au 31 décembre 2007, les valeurs mobilières de placement étaient principalement composées de :

- SICAV de trésorerie pour un montant de 21.179 K€, dont
  - 17.563K€ catégorisées «*Monétaire Dynamique* » ; et,
  - 3.616K€ catégorisées *« Monétaire* ».

- de titres de créances négociables pour un montant de 3.750 K€.

Au 31 décembre 2007, la Société détient des parts de deux Sicav « Monétaire Dynamique » qui ont pour caractéristiques communes d'avoir une notation Morningstar de 4 et 5 étoiles, des

valeurs liquidatives quotidiennes, l'EONIA comme indice de référence et un objectif de volatilité inférieur à 1%.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières de placement s'élèvent à K€ 547 en 2007 contre K€ 161 en 2006.

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Généralités

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 26.670.034 actions d'une valeur nominale de € 0,016, toutes de même catégorie, dont 2.789.524 actions émises au cours de l'exercice 2007.

Mouvements de capital

Le 17 novembre 2005, la Société a procédé à son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris par l'émission de 1.150.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,89. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 18 assortie d'une prime d'émission brute de K€ 3.305. Les frais inhérents à cette augmentation de capital ont été imputés à hauteur de K€ 1.030 sur la prime d'émission. La Société a également procédé à l'émission de 1.384.083 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,89 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à bioMérieux S.A. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 22 assortie d'une prime d'émission de K€ 3.978.

Le 23 novembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 18.512 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 au prix de € 2,31 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 0,3 assortie d'une prime d'émission de K€ 42.

Le 7 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 172.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation consentie à la Société Générale. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 3 assortie d'une prime d'émission de K€ 496.

Le 30 décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 1.041.848 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de € 0,016 par conversion des OCABSA. Cette émission s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 assortie d'une prime d'émission de K€ 2.994.

Les 26 février 2007 et 31 mai 2007, la Société a procédé à l'émission de respectivement 400.000 et 400.000 actions d'une valeur nominale de € 0,016 lors du premier et deuxième tirage sur sa ligne Pacéo au bénéfice de la Société Générale. Ces émissions se sont traduites par des augmentations de capital social de K€ 6 assortie d'une prime d'émission nette des frais de K€ 2.814 pour le premier tirage et de K€ 6 assortie d'une prime d'émission nette des frais de K€ 3.268 pour le deuxième tirage.

Le 22 novembre 2007, la Société a procédé à l'émission gratuite de 226.400 actions d'une valeur nominale de € 0,016 conformément aux attributions du 17 novembre 2005 et aux autorisations de l'Assemblée Générale du 9 septembre 2005.

Options de souscription d'actions

D'autre part, des options de souscriptions d'actions donnant droit à 24.000 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2005.

Des options de souscriptions d'actions donnant droit à 445.140 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2006 et des bons de souscriptions d'actions donnant droit à 396.407 actions ont été exercées au cours de cet exercice

Des options de souscriptions d'actions donnant droit à 188.135 actions ont été exercées au cours de l'exercice 2007 et des bons de souscriptions d'actions donnant droit à 1.574.989 actions ont été exercées au cours de cet exercice.

Bons de souscription d'actions

En novembre 2005, la Société a racheté les bons E1, E2, F1 et F2 à leurs détenteurs pour un montant total de € 19. Elle a ensuite émis 1.595.740 BSA donnant droit de souscrire 1.595.740 actions nouvelles ordinaires de la Société au prix de € 2,89. Les bénéficiaires avaient jusqu'au 31 janvier 2006 pour souscrire ces nouveaux BSA qui sont exerçables jusqu'au 29 novembre 2008 (cf Note 24). Au 31 décembre 2005, 1.209.072 BSA ont été souscrits par les bénéficiaires. Ces souscriptions ont représenté une prime d'émission de K€ 12. Au cours du mois de janvier 2006, les 386 668 BSA restants ont été souscrits par les bénéficiaires.

En décembre 2005, la Société a racheté les bons F3 issus de la conversion des OCABSA en ABSA à leurs détenteurs pour un montant total de € 6. Ces bons ont été ensuite annulés par décision du Directoire du 30 décembre 2005. Lors de la conversion des OCABSA, la Société a également émis 1.041.848 BSA E3. Cinq BSA E3 sont nécessaires pour acheter une action ordinaire de la Société au prix de € 2,89. Ces BSA sont exerçables jusqu'au 29 novembre 2008.

Le 26 juin 2006, la Société a procédé à l'émission gratuite de 23.651.018 BSA (« BSA06 ») à tous les actionnaires de la Société au 23 juin 2006, donnant droit de souscrire 2.365.101 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,80 euros par action jusqu'au 19 janvier 2007. Les frais inhérents à cette émission de BSA ont été imputés à hauteur de K€ 311 sur la prime d'émission.

Au cours de l'exercice 2006,

- 488.985 BSA E3 ont été exercés, donnant droit à 97.797 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 2,89 euros par actions ;
- 297.068 BSA E ont été exercés donnant droit à 297.068 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 2,89 euros par action ; et,
- 15.420 BSA06 ont été exercés, donnant droit à 1.542 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euros, au prix de souscription de 7,80 euros par actions.

Au cours de l'exercice 2007, 4.082.730 BSA06 supplémentaires ont été exercés donnant droit à 408.273 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,80

euros par actions. Les BSA06 qui n'ont pas été exercés sont devenus caducs. Les augmentations de capital et de prime d'émission nette qui résultent de l'exercice de ces BSA06 sont de K€ 7 et de K€ 3.146, respectivement.

10.2. Droits préférentiels de souscription

Les actionnaires existant bénéficient d'un droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles de la Société en cas d'augmentation de capital en numéraire. Les actionnaires peuvent, dans certaines circonstances, renoncer à leur droit préférentiel de souscription au cours d'une assemblée générale extraordinaire. En cas d'offre d'actions par la Société, les droits préférentiels de souscription sont cessibles durant la période de souscription.

10.3. Bons de souscription d'actions

Une synthèse des mouvements sur les bons de souscription d'action est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons de souscription d'action attribués	**Prix moyen d'exercice par action (€)**
Solde au 31 décembre 2005	1.417.442	2,89
Emis et souscrits	2.751.769	7,11
Exercées	(396.407)	2,91
Annulées	-	-
Solde au 31 décembre 2006	3.772.804	5,97
Emis et souscrits		
Exercées	(1.574.989)	4.17
Annulées	(1.941.409)	
Solde au 31 décembre 2007	256.406	2,89

En cas de conversion de la totalité de ces bons, la Société devrait émettre 256.406 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro. L'augmentation de capital social et de prime d'émission brute qui en résulterait serait de 4 K€ et de 737 K€, respectivement.

10.4. Attribution gratuite d'actions

En septembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires a délégué au Directoire les pouvoirs pour procéder pendant une durée de 38 mois à une attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions existantes ou nouvelles supérieur à 750.000.

En novembre 2005, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions pour un nombre total de 240.000. Outre les périodes d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans, l'acquisition de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance propres à chacun des bénéficiaires.

En mars 2006 et en décembre 2006, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société pour un nombre total de 176.900 et 123.000, respectivement. Outre les périodes d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans, l'acquisition de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance propres à chacun des bénéficiaires.

	Nombre d'actions
Solde au 31 décembre 2005	240.000
Attribuées	299.900
Emises	
Annulées	(72.500)
Solde au 31 décembre 2006	467.400
Attribuées	48.300
Emises	(226.400)
Annulées	(20.000)
Solde au 31 décembre 2007	269.300

10.5. Options de souscription d'actions

En septembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Directoire à consentir à certains salariés et aux mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat ou à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital social dans la limite d'un nombre maximal de 200.000 actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 9 septembre 2005.

En novembre 2005, la Société a attribué 21.000 options de souscription d'actions à certains salariés. Chaque option donne le droit de souscrire une action ordinaire à un prix d'exercice de € 2,89 par action. Ces options peuvent être exercées par tiers à compter de la date anniversaire de leur attribution. Cependant, ce droit d'exercice est limité pour les bénéficiaires domiciliés fiscalement en France, qui ne peuvent exercer ces options pendant la période d'indisponibilité fiscale, c'est-à-dire quatre ans.

En mars 2006, la société a procédé à l'attribution de 5.298 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 5.298 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 6,11 euros par action.

En mars 2007, , la société a procédé à l'attribution de 78.792 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 78.792 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 7,78 euros par action.
En décembre 2007, la société a procédé à l'attribution de 12.000 options de souscriptions d'actions donnant droit à souscrire 12.000 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,016 euro, au prix de souscription de 5,04 euros par action.

Une synthèse des attributions d'options de souscription d'action est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options de souscription d'action attribuées	Prix moyen d'exercice par action (€)
Solde au 31 décembre 2005	1.478.626	2,89
Attribuées	5.298	6,11
Exercées	(445.140)	1,66
Annulées	-	
Solde au 31 décembre 2006	1.038.784	3,44
Attribuées	90.792	7,42
Exercées	(188.135)	
Annulées	(11.502)	8,46
Solde au 31 décembre 2007	929.939	3 ,98

Au 31 décembre 2007, la durée moyenne résiduelle de vie des options est de 5,02 années. En cas d'exercice de la totalité des options, la Société devrait émettre 929.939 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro. Les augmentations de capital et de prime d'émission qui résulteraient de l'exercice de la totalité de ces options seraient de 15 K€ et de 3.697 K€ respectivement.

Au 31 décembre 2007, des options de souscription d'actions permettant la souscription de 841.117 actions étaient exerçables. Cependant, les détenteurs d'options fiscalement domiciliés en France doivent respecter le délais d'indisponibilité fiscale pour ce qui est de la vente des actions issues de l'exercice de leurs options de souscription d'actions et ne peuvent vendre ces actions qu'à compter du quatrième anniversaire de l'attribution des options.

11. DETTES FINANCIERES A LONG TERME (PART A MOINS D'UN AN)

	31 décembre	
(en milliers d'euros)	**2007**	**2006**
Avances remboursables ANVAR (a)……	848	848
Emprunts bancaires (b) …….....	-	31
Intérêts sur emprunt d'obligations convertibles (c)…….……	71	71
Total ……	**920**	**951**
Dont part à court terme ……...…..……....	920	951
Part à long terme…….……..…...	**0**	**0**

L'intégralité des dettes financières est libellée en euros.

Les échéances des paiements de la dette financière sont comme suit :

(en milliers d'euros)	
2008……	920
TOTAL	**920**

(a) La Société a reçu des avances remboursables de l'Anvar, organisme public accordant des financements aux entreprises françaises de recherche et développement sur deux projets distincts. Le remboursement de ces avances, qui ne portent pas intérêt, est conditionné par le succès commercial et technique des projets de recherche auxquels elles se rapportent. En décembre 2002, la Société a demandé à l'ANVAR de constater l'échec commercial du premier projet financé. En juin 2004, la Société a également demandé à l'ANVAR de se prononcer sur la réorientation du deuxième projet financé. Au 31 décembre 2007, après une étude approfondie des dossiers par l'Anvar en fin d'année, la Société est en attente d'une réponse sur ces deux demandes.

(b) Les emprunts bancaires portaient intérêt à taux fixe et avaient une date de maturité comprise entre mars et avril 2007. Le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts bancaires s'élèvait à 5,70 % au 31 décembre 2006.

(c) Les intérêts sur l'emprunt d'obligations convertibles de 13.522 K€ (voir § 12) émis le 08/11/06 au taux de 3,50% s'élèvent à 71 K€ au 31 décembre 2007.

12. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES

Le 8 novembre 2006, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant de K€ 13.522 représenté par 2.080.335 obligations de € 6,50 de valeur nominale, convertibles en actions. Les principaux termes de cet emprunt sont les suivants :

- Durée : 5 ans
- Intérêt annuel : 3,50%
- Amortissement normal : 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par obligation

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2007 s'élèvent à 71 K€ contre 71 K€ pour l'année 2006. Les intérêts générés et les intérêts payés sur l'exercice 2007 s'élèvent tous deux à 475 K€. Par ailleurs, aucune provision de la prime de remboursement n'a été enregistrée suite à la forte volatilité du cours et l'incertitude sur son remboursement en numéraire.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable des instruments financiers tels que les disponibilités et équivalents de disponibilités, les créances clients, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créances et la part à moins d'un an des dettes à long terme et des obligations de crédit-bail étaient proches de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

Au 31 décembre 2007, il n'y a plus de dettes financières à long terme. La valeur de marché de la dette à long terme avait été estimée en utilisant la valeur actualisée des cash-flows futurs pour les instruments non cotés en utilisant les taux accordés à la Société pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

14. ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Au cours de l'exercice 2007, deux nouveaux contrats de crédit-bail ont été signés. Les redevances minimales futures au titre des contrats de crédit-bail capitalisés au 31 décembre 2007 de chaque année s'analysent comme suit :

(en milliers d'euro)	
2008 ……..……...	117
2009 et au delà ……	283
Total des redevances minimales	400
A déduire: intérêts	*24*
Valeur actuelle des redevances nettes minimales	376
Dont : Part à court terme	105
Part à long terme	271

15. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

	31 décembre	
(en milliers d'euro)	**2007**	**2006**
Personnel, rémunération dues et congés payés……..……..	355	370
Primes…….……..	656	631
Organismes sociaux……..	357	356
Dettes fiscales……..……...……...……...	199	239
Dettes fiscales et sociales.……..……...	**1.566**	**1.596**

16. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux travaux de recherche et développement facturés aux sociétés Allergan et bioMérieux avant le 31 décembre 2007 et devant être réalisés au cours des exercices 2008 et 2009. Au 31 décembre 2007, le montant de ces produits constatés d'avance à court terme s'élève à K€ 1.527 (dont K€ 1.108 contre K€ 1.153 au 31 décembre 2006 relatifs à Allergan).

Au 31 décembre 2007, les produits constatés d'avance sont composés également de l'avance réalisée par Allergan lors de la signature des avenants n°1 et n°2 au contrat de collaboration datés de mars 2005 et juin 2006, respectivement. Les revenus relatifs à ces paiements irrévocables sont à reconnaître sur la durée résiduelle du contrat (cf Note 3). Au 31 décembre 2007, le montant de ces avances s'élève à K€ 732 dont K€ 372 à moins d'un an.

17. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

La Société et sa filiale opèrent dans un seul secteur d'activité, les activités de recherche et développement dans le domaine de la génétique.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 :

	31 décembre 2007			
(en milliers d'euro)	**France**	**Europe**	**U.S.A.**	**Total**
Produits de recherche et développement……..	386	11	4.940	5.337
Perte d'exploitation……..	(5.071)		(2.713)	(7.784)
Total des actifs…….	36.049		1.540	37.589

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 :

	31 décembre 2006			
(en milliers d'euro)	**France**	**Europe**	**U.S.A.**	**Total**
Produits de recherche et développement……..	1.020	41	4.569	5.630
Perte d'exploitation……..	(2.861)		(2.119)	(4.980)
Total des actifs…….	30.980		1.604	32.584

La ventilation du chiffre d'affaires a été effectuée en fonction de la localisation géographique des clients.

18. EFFECTIFS

L'effectif moyen de la Société sur les exercices 2007 et 2006 s'élève à 64 et 57 personnes respectivement. La Société employait au 31 décembre 2007, 66 personnes dont 17 dans sa filiale américaine ExonHit Therapeutics Inc.

Pour les exercices 2007 et 2006, les charges de personnel se sont élevées à K€ 6.165 et K€ 5.501, respectivement.

19. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	Exercice	
(en milliers d'euros)	**2007**	**2006**
Autres intérêts et produits assimilés…….	689	168
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement….	574	161
Produits financiers…….	**1.263**	**329**
Intérêts et charges assimilées (a)……..…….	(758)	(87)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement…	(26)	
Charges financières…...……...…….……..	**(784)**	**(87)**
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS……..	**479**	**242**

(a) le montant des intérêts comptabilisés en charges financières au titre des emprunts obligataires convertibles s'est élevé à K€ 71 sur l'exercice 2006 (OC) et K€ 475 sur l'exercice 2007 (OC).
Le montant des intérêts financiers sur les emprunts bancaires comptabilisés sur l'exercice 2006 s'est élevé à K€ 7 contre K€ 0.5 sur l'exercice 2007 et K€ 71 d'intérêts financiers sur l'emprunt obligataire convertible.

20. IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France (34,43% en 2007 et 33,83% en 2006) et le montant d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

	Exercice	
(en milliers d'euro)	**2007**	**2006**
Produit/(charge) d'impôt théorique au taux légal d'imposition……..	2.760	1.699
Incidence des crédits d'impôt recherche……..	675	486
Impact de la non activation des déficits fiscaux reportables et autres différences ……	(3.166)	(1.804)
Différences permanentes……	406	105
**Produit/(charge) d'impôt effectif ……..…… **	**675**	**486**

L'impôt différé actif et passif de la Société est principalement composé des éléments suivants :

	Exercice	
(en milliers d'euro)	**2007**	**2006**
Impôts différés actifs :		
Déficits fiscaux reportables……..…	21 396	18.230
Autres différences temporaires……..……..	(405)	(254)
Impôts différés actifs, net..…….	20.991	17.976
Provision pour dépréciation……	(20.991)	(17.976)
Impôts différés nets ….……..……...	**-**	**-**

Par prudence, la Société a constaté une provision à hauteur de 100% du montant des impôts différés actifs nets.

Au 31 décembre 2007, la Société dispose de déficits reportables en France d'environ K€ 57.896 sans limitation de durée.

Au 31 décembre 2007, la Société dispose de déficits reportables d'environ K€ 3.902 au titre des pertes réalisées par ExonHit Therapeutics, Inc. aux Etats-Unis.

21. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à K€ 929 au cours de l'exercice 2007, contre K€ 924 en 2006. A l'identique de l'exercice 2006, une somme de K€ 60 a été provisionnée dans les comptes 2007 au titre des jetons de présence de l'année 2007 pour les membres du Conseil de Surveillance.

22. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 2.835 heures au 31 décembre 2007 contre 2.047 heures au 31 décembre 2006. Au cours de l'année 2007, 97 heures ont fait l'objet d'une demande de la part des salariés. Conformément aux principes comptables décrits au paragraphe 2.16, la Société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2007.

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2007 est présentée dans les tableaux suivants :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	**Total**	**Paiements dus à moins d'un an**	**Paiements dus de un à cinq ans**	**Paiements dus à plus de cinq ans**
Dettes à long terme (a)	920	920		-
Obligations en matière de location-financement (b)	376	105	271	-
Contrats de location simple (c)	1.633	625	1.008	-
Obligations d'achat irrévocables				-
Autres obligations à long terme				-
Total	**2.929**	**1.650**	**1.279**	-

Autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	**Total**	**Engagements à moins d'un an**	**Engagements de un à cinq ans**	**Engagements à plus de cinq ans**
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties (d)	90		90	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	**90**	**-**	**90**	**-**

(a) Cf. note 11.

(b) Il s'agit des redevances futures à payer au titre des contrats de crédit-bail. Cf note 14.

(c) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules et de location immobilière. Les deux baux commerciaux contractés par la Société se sont renouvelés sur l'exercice 2007 pour une durée de trois ans.

(d) Dans le cadre de ses activités courantes, la Société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2007 est la suivante :

- 42 SICAV ayant une valeur de K€ 90 au 31 décembre 2007, ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société sis rue Brunel à Paris;

D'autre part, la Société a signé le 23 octobre 2006 avec la Société Générale un contrat de prise ferme (Pacéo) d'une durée de deux ans. Pendant la durée de ce contrat et sous certaines conditions, la Société peut vendre un maximum de 3 millions d'actions à la Société Générale qui s'est engagée à les acheter. En contrepartie, la Société s'est engagée à compenser la Société Générale pour la partie non utilisée de ce contrat.

24. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2007	Dotation de l'exercice 2007	Reprise de l'exercice 2006 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Provision pour retraite (a)	169			11		157
Provision pour litiges sociaux	0					0
Total des provisions	**169**			**11**		**157**

Impact (net des charges encourues) :

Résultat d'exploitation				11		

(a) Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France.
La législation française prévoit également le versement aux salariés d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction d'un nombre d'années de service et de la rémunération au moment du départ.
Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.
Une évaluation actuarielle des engagements de la société française a été effectuée pour la première fois au 1er janvier 2004. Le calcul intègre les hypothèses de probabilité de maintien de personnel dans le groupe, d'évolutions salariales (entre 2 et 4% pour le personnel cadre et entre 3 et 5% pour le personnel non cadre) ainsi qu'une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative des salariés à 61 ans pour le personnel non cadre et à 65 ans pour le personnel cadre. Le taux d'actualisation retenu est de 4,5% pour l'année 2004, 4% pour les années 2005 et 2006 et 4,25% pour l'année 2007. Les engagements relatifs au personnel français ont été calculés au 1er janvier 2004 et aux 31 décembre 2004 et 2005 en prenant en considération les dispositions de la loi sur les retraites du 21 août 2003 et ont été provisionnés pour la première fois dans les comptes de l'exercice 2004. Conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC, la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite dans les comptes de l'exercice 2004 a été traitée comme un changement de méthode et la provision a été imputée sur les capitaux propres pour la partie correspondant au montant de la provision calculée au 1er janvier 2004 (soit K€ 84) et en charge pour K€ 29 sur l'exercice 2004 pour la partie imputable à cette période. Le montant des engagements de retraite s'élève à K€ 169 au 31 décembre 2006. Une projection au 31 décembre 2007 des indemnités de départ en retraite a été réalisée

au 30 juin 2007. Le montant des engagements de retraite s'élève à 169 K€ au 31 décembre 2006 et à 157 K€ au 31 décembre 2007. Cette diminution de l'engagement est due à la mise à jour de l'hypothèse de modalité de départ à la retraite pour les salariés cadres. En effet, l'hypothèse de mise à la retraite à 65 ans pour les salariés cadres sera plus avantageuse pour la société, les indemnités de mises à la retraite n'étant pas soumises à charges sociales, et tout en restant cohérente avec l'Article 16 de la Loi FILLON du 21 août 2003 et avec la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2007, qui interdisent la mise à la retraite seulement avant 65 ans. Une reprise de 11 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2007.

ExonHit Therapeutics Inc propose un plan 401(k) aux salariés américains. Les salariés ont la possibilité de participer à ce plan après trois mois d'ancienneté. Les participants peuvent verser jusqu'à 12 % de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé par l'Internal Revenue Service. Pour l'exercice 2007, ce plafond a été fixé à KUSD 15. L'abondement de la société est limité à KUSD 3,4 par an et par personne : la contribution de la société est de 100% pour les trois premiers % versés par le salarié, puis de 50% pour les deux % suivants. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine s'élève à KUSD 41 et KUSD 32 au cours des exercices 2007 et 2006 respectivement.

25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 15 janvier 2008, les fondateurs (Bruno Toqué, Laurent Bracco et Fabien Schweighoffer) ont démissionné de leur fonction au sein du Directoire et de leur contrat de travail avec date d'effet le 31 mars 2008. Toutefois, les fondateurs continueront de conseiller ExonHit dans le cadre d'un contrat conclu avec la Société. Le contrat prévoit, en plein accord avec Allergan, que les fondateurs resteront impliqués dans l'exécution de la collaboration avec Allergan.